

LA SECRETAIRE GENERALE
ML/CTL

Paris, le 6 juillet 2023

Objet : CNCDH Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2023

Monsieur le Directeur,

Conformément à la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) remet chaque année au Gouvernement son rapport annuel *sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*. Ce rapport s'attache à dresser un état des lieux de la situation en France, puis à analyser l'action du Gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations qui y sont liées.

Chaque année, nous engageons un dialogue constructif avec les ministères les plus impliqués dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, au travers d'une contribution écrite et d'une audition. Dans le cadre de la préparation de l'édition 2023, je souhaiterais recevoir une contribution écrite de votre ministère. À ce titre, je me permets de vous soumettre une liste indicative de questions, qui vise à appréhender les mesures que votre ministère a mises en œuvre ou envisage de prendre.

Compte tenu des délais de rédaction et d'impression de ce rapport, la contribution définitive du ministère est attendue **pour le lundi 20 novembre 2023**, en version électronique de préférence (merci de bien vouloir l'envoyer à camille.tauveron@cncdh.fr).

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Magal 

P.J.: 1

M. Olivier GINEZ
Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Pavillon Boncourt
21, rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE POUR LE RAPPORT 2023 DE LA CNCDH SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

1) Questions générales sur la stratégie d'action du ministère pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

Le ministère a-t-il collaboré en 2023 avec d'autres ministères de manière formelle ou informelle dans le cadre de son action contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ? Si oui, le(s)quel(s) ? Quel bilan en tire-t-il ?

Le Ministère a poursuivi sa politique de dialogues et d'échanges de bonnes pratiques avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et avec le Ministère de la Culture.

Ces échanges ont notamment porté sur le diplôme universitaire « Formation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme », créé en 2019 à l'Université Paris 8 et soutenu par le MESR. Depuis l'automne 2023, ce diplôme est reconnu par le MENJ et un courrier de l'Éducation nationale a été envoyé aux recteurs d'académie pour faire connaître cette formation aux personnels de l'Éducation nationale, confortant le rôle grandissant de cette formation.

Le Ministère a poursuivi un travail étroit avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) notamment dans le déploiement des mesures du plan interministériel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine : lancement à l'été 2023 du groupe de travail sur l'actualisation de la fiche-réflexe et généralisation et renforcement des formations juridiques dispensées par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).

Quel bilan le ministère tire-t-il des collaborations engagées avec des associations dans le cadre de son action contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en 2022-2023 ?

Le partenariat avec la LICRA, avec laquelle une nouvelle convention a été signée pour la période 2022-2025, répond parfaitement aux besoins des établissements et organismes de l'enseignement supérieur.

La LICRA a dispensé 10 formations « L'enseignement supérieur face au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations » sur un an : 8 au Ministère et 2 en ligne. 225 personnes ont été formées d'octobre 2022 à octobre 2023. Elles se répartissent dans 30 universités, des grands établissements (tous les IEP, Inalco, Collège de France, Enssib, ENS Louis Lumière), 10 CROUS et des organismes de recherche (CNRS, Inserm, INRAE...).

Les personnes formées sont des référents et référentes racisme antisémitisme, des membres des dispositifs de signalement, des sections disciplinaires, des ressources humaines et/ou des équipes de direction.

Les formations se poursuivent fin 2023 et pendant toute l'année 2024 à un rythme de 10-15 formations par an et permettent d'avoir, fin 2024, plusieurs personnes formées dans chaque établissement public.

De plus, le Ministère a signé le 11 octobre 2023 une convention de partenariat avec l'association « Convoi 77 » (<https://convoi77.org/>). Cette convention vise à développer les possibilités de travaux universitaires à partir de fonds d'archives en lien avec l'association qui contribue à la recherche et à l'enseignement de la Shoah. L'association a déjà un partenariat avec Sciences Po Paris et l'université Paris 8. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026).

Toujours dans le cadre du plan interministériel, un groupe de travail a été lancé à l'été 2023 afin d'actualiser la fiche réflexe « Racisme, antisémitisme : comment agir dans l'enseignement supérieur », document dont la première version a été publiée en 2019.

De nombreuses associations partenaires du Ministère participent aux travaux comme la LICRA, SOS Racisme, l'Agence française des managers de la diversité (l'AFMD) et la Conférence permanente des chargé.e.s de mission Égalité (CPED).

Comment le ministère a-t-il assuré la diffusion des ressources à sa disposition (argumentaires, définitions, informations) pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ? De nouvelles ressources sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sont-elles par ailleurs en cours de publication ?

Les ressources disponibles (kits, fiche réflexe, informations en provenance de la DILCRAH) ont été envoyés par mails par la liste de diffusion du Ministère ainsi que lors des sessions de formation de la LICRA et à l'occasion des deux séminaires

nationaux des référents : celui du printemps 2023 et lors de la réunion à distance entre les référents et Madame la Ministre Sylvie Retailleau le 17 octobre 2023.

Quelles sources ou instruments de mesure le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a-t-il mis en place pour évaluer l'évolution du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie le Ministère pour l'année 2023 ? Dispose-t-on par exemple d'un bilan des saisines des référents et cellules de veille et d'écoute, ainsi que des suites données ?

Créé début 2022 au sein de l'université Gustave Eiffel, l'Observatoire national des discriminations et de l'égalité dans le supérieur (ONDES) conduit des enquêtes scientifiques afin de mesurer les phénomènes discriminatoires dans l'enseignement supérieur.

Le MESR a soutenu financièrement la création de l'Observatoire National des Discriminations et de l'Égalité dans le Supérieur (ONDES) en 2022 et a renouvelé ce soutien en 2023.

Lors du séminaire des référents du 4 avril 2022, a été présentée la première enquête « Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale » réalisée par ONDES.

L'excellence scientifique de l'équipe dirigée par Yannick l'Horty a été reconnue par l'ANR qui a octroyé un financement de 454 K euros à l'été 2022.

En deux années d'existence, ONDES a déjà conduit et publié de nombreuses enquêtes suivantes.

En 2022 :

- « Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale »
- « Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes : une étude à l'échelle d'une Université »
- « Le harcèlement scolaire à l'encontre des LGBTQ+ : Une enquête par questionnaire »
- « Origine ou couleur de la peau ? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter »

En 2023 :

- « Sélection à l'entrée en master : Les effets du genre et de l'origine ». Cette enquête reprend et complète la première enquête de 2022.
- « L'orientation universitaire explique l'essentiel des inégalités de genre sur le marché du travail ».

Tous les résultats et analyses sont disponibles ici et diffusés aux établissements et au réseau des référents et référentes racisme antisémitisme :

<https://ondes.univ-gustave-eiffel.fr/>

A l'initiative de France Universités, un groupe de travail rassemblant FU, la CPED, le MESR et ONDES a été créé à l'automne 2022. Ce groupe permet un échange de bonnes pratiques entre établissements, chercheurs et associations sur l'institutionnalisation des politiques de lutte contre les discriminations. Le groupe de travail porte sur quatre thèmes : cellules d'écoute des établissements ; enquêtes et

questionnaires ; actions à destination des étudiants et actions à destination des personnels.

ONDES a aussi, en dialogue avec le Ministère, France Universités et la CPED, élargi ses recherches à l'analyse des dispositifs de signalement et de traitement des discriminations dans les établissements de l'enseignement supérieur.

ONDES a mené en 2023 une enquête avec pour objectif de réaliser un état des lieux national des actions en faveur de l'égalité mises en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur. Elle couvre à la fois l'organisation des missions liées à l'égalité ainsi que celle des dispositifs d'écoute et de signalement des situations de violence. L'enquête s'intitule Remèdes et ses premiers résultats sont présentés le 13 novembre 2023 : <https://ondes.univ-gustave-eiffel.fr/actualites/actualites-details/evenement-presentation-des-resultats-de-lenquete-remede>.

- Des nouveaux diplômes, études ou projets en lien avec la lutte contre le racisme, l'antisémitisme ou la xénophobie ont-ils été lancés ou encouragés en 2023 ?

Le MESR a poursuivi en 2023 son soutien au DU « Formation contre le racisme et l'antisémitisme » de l'université Paris 8 en financement les frais d'inscription pour des référents racisme antisémitisme et en diffusant largement l'information.

Qu'est-il prévu de mettre en place pour concrétiser l'objectif opérationnel n°3.5 du plan de lutte 2023-2026 – « Former tous les étudiants des filières de l'enseignement supérieur » ?

Les établissements, à partir des ressources mises à disposition par le Ministère et par la LICRA dans ses formations, peuvent développer des formations à destination des personnels et usagers.

Est-il prévu d'intégrer dans les formations une réflexion sur les risques spécifiques de biais discriminatoires associés aux algorithmes et au développement de l'intelligence artificielle ?

D'ores et déjà, le MESR poursuit une politique volontariste pour assurer que les processus d'admission dans l'enseignement supérieur, qu'ils utilisent ou non des traitements algorithmiques, mettent en œuvre des principes de non-discrimination et d'égalité de traitement. A ce titre, sur Parcoursup, une charte commune aux établissements rappelle les principes à respecter dans la définition des critères d'examen des vœux et l'établissement des classements de candidats. Cette charte signée par chaque responsable de formation est publique et valorisée sur le site du ministère.

Un Comité éthique et scientifique indépendant est placé auprès de la ministre de l'enseignement supérieur. Il remet de rapports annuels au Parlement.

2) Renforcement du réseau des référents racisme et antisémitisme

et visibilité des dispositifs

Quel bilan le ministère tire-t-il des séminaires de formation des référents racisme et antisémitisme pour l'année 2023 ?

Le partenariat avec la LICRA, avec laquelle une nouvelle convention a été signée pour la période 2022-2025, répond parfaitement aux besoins des établissements et organismes de l'enseignement supérieur.

La LICRA a dispensé 10 formations « L'enseignement supérieur face au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations » sur un an : 8 au Ministère et 2 en ligne. 225 personnes ont été formées d'octobre 2022 à octobre 2023. Elles se répartissent dans 30 universités, des grands établissements (tous les IEP, Inalco, Collège de France, Enssib, ENS Louis Lumière), 10 CROUS et des organismes de recherche (CNRS, Inserm, INRAE...).

Les personnes formées sont des référents et référentes racisme antisémitisme, des membres des dispositifs de signalement, des sections disciplinaires, des ressources humaines et/ou des équipes de direction.

Les formations se poursuivent fin 2023 et pendant toute l'année 2024 à un rythme de 10-15 formations par an.

Quelles actions le ministère a-t-il pu mener pour lutter contre le non-recours et améliorer la visibilité des cellules d'écoute et de veille ?

En particulier : Une carte actualisée recensant tous les dispositifs mis en place va-t-elle être rendue accessible depuis le site du ministère ? Une plateforme destinée aux référents racisme afin de favoriser le partage de bonnes pratiques, la co-construction de projets, et incluant un forum de discussion où les référents pourraient aborder les difficultés auxquelles ils font face, a-t-elle été finalisée ?

La question de la visibilité et de l'efficacité des dispositifs de signalement est au cœur de l'enquête Remèdes que présente ONDES le 13 novembre 2023. Ce travail scientifique permettra au Ministère, en partenariat avec les conférences d'établissement, de renforcer le recours à ces dispositifs par les usagers et personnels.

3) Perspectives d'avenir

Quelles sont les perspectives pour les années 2024 et suivantes, notamment dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine ?

Lors de sa rencontre avec les référents le 17 octobre 2023, Madame la ministre Sylvie Retailleau a indiqué que les contours, missions et moyens des référents racisme antisémitisme seraient précisés dans une lettre circulaire fin 2023 – début 2024.

Toutes les décisions seront transmises à la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Concernant l'actualisation de la fiche réflexe, mentionnée dans les points précédents, sa finalisation et la publication du nouveau document sont prévues pour courant 2024.